

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 9 mars 2012 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : SCSA1230101A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

I. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs », les termes : « BERNARD (Jacky) ; DURAND (Céline), titulaire ; GARELLO (Joëlle), suppléante » sont remplacés par les termes : « RABUT (Jacques) ; GARELLO (Joëlle), titulaire ; DURAND (Céline), suppléante ».

II. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des salariés », les termes : « Mme LOUIS (Véronique) » sont remplacés par les termes : « M. ROUE (Bernard) ».

III. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics », les termes : « CHAIX (Maryse) » sont remplacés par les termes : « BACHSCHMIDT (Caroline) ».

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mars 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE